DLP 24-7-79151634

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : XXXXX 60 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Bulletin n° 166-23 juillet 1979

VIGNE

TORDEUSES DE LA GRAPPE (voir notre bulletin n° 165 du 11 juillet) : Le second vol de Cochylis et d'Eudémis (plus lent à se mettre en place) se développe maintenant sur la plus grande partie de la Circonscription. Les premières pontes observées dès le 16 juillet dans le Mâconnais n'ont débuté que le 20 juillet en COTE D'OR.

En conséquence la lutte préventive conseillée dès la semaine dernière dans le BEAUJOLAIS, Sud BOURGOGNE, JURA, pourra être étendue à la plupart des vignobles habituellement sensibles entre le 24-28 juillet. En situations tardives ce traitement pourra être reporté au début de la semaine prochaine.

POURRITURE GRISE : Nous rappelons que le second traitement spécifique anti-botrytis est à réaliser juste avant fermeture de la grappe; il peut être associé à l'application contre les "vers".

MILDIOU - OIDIUM : - Dans les situations où des foyers s'étaient installés, dans les vignes grêlées* et les jeunes plantations la protection doit être maintenue par un nouveau traitement fin juillet.

*Précisons que les vignes grêlées doivent faire l'objet d'un ébourgeonnage soigné.

- Dans les autres vignobles où la dernière protection remonte normalement à fin juin effectuer un dernier traitement cuprique ou organo-cuprique.

Quelques attaques d'oïdium sur grappes étant observées, maintenir la protection en secteurs sensibles.

ACARIENS : Les conditions actuelles sont favorables au développement des populations d'araignées rouges dont les premiers foyers sont déjà observés dans le BEAUJOLAIS, à BUXY, dans la Côte de BEAUNE. Surveiller régulièrement les parcelles sensibles afin d'intervenir si nécessaire. On considère que le traitement d'été se justifie quand 30% des feuilles sont habitées par une forme mobile (feuilles prélevées à mi-hauteur des rameaux).

MAIS

Des populations importantes de PUCERONS sont observées dans de nombreux secteurs. Le maïs peut supporter de fortes infestations sans dommages. Toutefois un traitement pourrait se justifier si des colonies abondantes étaient repérées sur les soies des fleurs femelles, présence qui pourrait entraver la fécondation.

Les insecticides toxiques pour les abeilles sont interdits en présence de miellat donc de pucerons.

HOUBLON

MILDIOU : Toutes les variétés ayant atteint le stade floraison ou de formation des cônes, il est nécessaire de maintenir une parfaite protection de l'ensemble de la végétation.

CULTURES LÉGUMIÈRES

PUCERONS, ACARIENS SUR CELERIS : Surveiller les populations de pucerons et d'acariens afin d'intervenir si nécessaire avec un acaricide spécifique : dicofol (Kelthane,...), cyhexatin (Plictran) etc.. ou un aphicide tel que pirimicarbe (Pirimor), bromophos (Nexion,...), mévinphos (Phosdrin,...) diméthoate (Rogor ,...), etc...

TABAC

MILDIOU : Les premières attaques ont été signalées dans la première quinzaine de juillet dans les départements de la DROME et de l'ISERE. En cas d'apparition dans notre région appliquer un traitement de choc à base de manèbe ou avec Acylon F.

Le Chef de la Circonscription
"Bourgogne et Franche-Comté"
G. VARLET

P103

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 AD